J'ai un litige avec une entreprise du secteur de l'énergie (fournisseur oudistributeur) concernant l'énergie : électricité, gaz naturel, gaz pétrole liquéfié (GPL) en bouteille ou en citerne, fioul, bois et réseaux de chaleur.
J'ai la possibilité de saisir le médiateur national de l'énergie.

Ce service est gratuit.

Avant de commencer à remplir le formulaire en ligne, je vérifie que mon litige est recevable.